



Décret n° 2003-125 du 14 Juillet 2003
portant nomination des directeurs au Conseil national de sécurité.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2002-372 du 3 décembre 2002 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil national de sécurité ;

Vu le décret n° 2003-59 du 6 mai 2003 complétant l'organisation du Conseil national de sécurité ;

Vu le décret n°2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par le décret n°2002-364 du 18 novembre 2002 portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE :

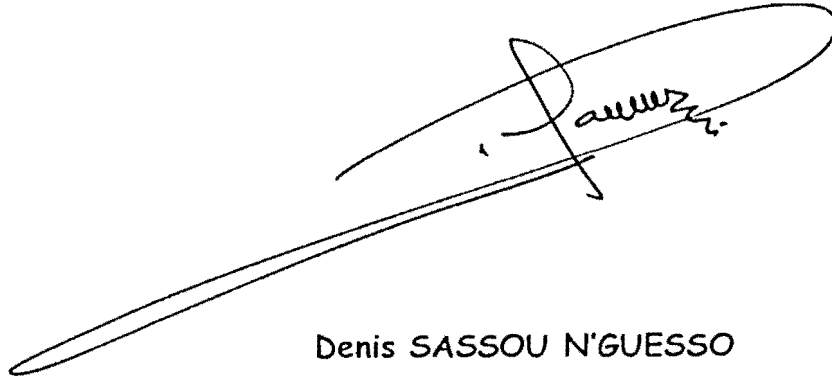
Article premier : Les directeurs centraux au Conseil national de sécurité sont nommés ainsi qu'il suit :

- Directeur de la sécurité intérieure :
Colonel Norbert DATSE
- Directeur de la sécurité extérieure :
Colonel Guy Léon ONGAGNA
- Directeur technique et communication :
M. Antoine ABOULI
- Directeur de l'administration générale :
M. Dann2 IBARA-IBOMBO

Directeur des affaires administratives et financières :
M. Jean Pierre NGAKOSSO

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de chacun des intéressés, sera enregistré, inséré au Journal officiel.

Fait à Brazzaville, le 14 Juillet 2005



Denis SASSOU N'GUESSO